

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mai 2024

---

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1297

présenté par

M. Mournet, M. Abad, M. Boudié, Mme Josso, M. Lamirault, M. Vuibert, Mme Métayer, M. Fait et Mme Decodts

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13 BIS, insérer l'article suivant:**

En deçà d'un seuil défini par décret, les petites et moyennes exploitations ne peuvent avoir plus d'un contrôle annuel.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à soulager la charge administrative des petits exploitants.